

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2024 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E193-1

« Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **5 février 2025**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 février 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj